

LIVRET D'ACCUEIL

ASSOCIATION CLAIR SOLEIL

Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique

« Les Collines »



L'association Clair Soleil:

L'I.T.E.P. Les Collines est géré par l'Association Clair Soleil, association régie par les termes de la loi de 1901 sur les associations à but non lucratif. Elle a été créée en 1956, est présidée par M. GAGNAIRE et a son siège 295, rue Etienne Gougne 26160 LE POËT-LAVAL.

Elle gère également d'autres établissements et services médico-sociaux.

Tel : 04 75 46 49 02-Fax : 04 75 46 45 98

Mèl : association@clair-soleil.com

L'I.T.E.P. « Les collines »:

Pour qui ?

« L'I.T.E.P. « Les collines » accueille des adolescents âgés de 12 à 20 ans qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. »

Pour quoi ?

« L'ITEP « Les Collines » accompagne l'adolescent au moyen d'une intervention interdisciplinaire, thérapeutique, éducative et pédagogique, pour l'amener à prendre conscience de ses ressources, de ses difficultés et à se mobiliser pour aller vers son autonomie. Il dispense les soins et les rééducations nécessaires à cet accompagnement, il favorise le maintien du lien de l'intéressé avec son milieu familial et social, il promeut son intégration dans les différents domaines de la vie (notamment en matière de formation générale et professionnelle) dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. »

(Extraits du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005)

Pour mettre en œuvre sa mission...

l'I.T.E.P. Les Collines dispose d'une équipe interdisciplinaire :

- **Une équipe de direction** composée d'un directeur et d'un chef de service;
- **Une équipe thérapeutique** composée d'un médecin psychiatre, d'un psychologue, d'une infirmière, d'une psychomotricienne et d'orthophonistes libérales;
- **Une équipe éducative** composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de maîtresses de maison et de deux surveillants de nuit;
- **Une équipe pédagogique** composée d'instituteurs et d'éducateurs techniques;
- **Un service social** composé d'un travailleur social;
- **Les services généraux** composés d'une secrétaire, d'un homme d'entretien et d'aides de cuisine.

L'accompagnement thérapeutique :

L'équipe thérapeutique, animée par le médecin psychiatre, dresse dès l'admission les bilans de santé psychique et physique. Elle propose alors à chaque adolescent et ses parents les soins spécifiques adaptés aux difficultés repérées, prenant en compte les dimensions corporelles, psychologiques, cognitives et sociales.

Des rééducations orthophoniques, psychomotrices et des psychothérapies peuvent être préconisées.

Les entretiens réguliers avec le médecin psychiatre et le psychologue ainsi que les visites médicales trimestrielles permettent d'installer l'évolution et favorisent la mobilisation des potentiels intellectuels et relationnels.

L'adolescent accueilli, ainsi que ses parents sont situés au centre de toutes les réflexions et décisions. Les troubles du comportement sont identifiés comme des signes, des symptômes de l'état psychique du jeune. Toutes les interventions (entretiens obligatoires ou à la demande) peuvent déboucher sur la mise en place d'une psychothérapie qui ne pourra être utile que si le jeune se l'approprie.

Au delà de ces soins, l'ensemble de l'institution est soignante au travers du cadre contenant et structurant qu'elle représente.

Hormis en situation d'urgence médicale, les soins autres que ceux relevant de l'agrément de l'établissement, dont l'adolescent aurait besoin, restent de la responsabilité parentale.

L'accompagnement éducatif

Maillé étroitement avec le volet thérapeutique et avec le volet pédagogique, l'accompagnement éducatif se propose de développer les compétences sociales de l'enfant, tenant compte de ses besoins, de son potentiel, de son contexte familial.

Il s'agit, à terme, de favoriser l'épanouissement des capacités de l'adolescent, de développer ses compétences en matière d'autonomie, de créativité, d'adaptabilité, de construire son parcours au sein de l'établissement et au delà, de l'aider à devenir responsable de ses choix dans une démarche citoyenne.

Cet accompagnement s'organise autour de temps collectifs et individuels, amenant l'enfant à quitter son registre défensif dans les relations aux autres par des actions socialisantes, dans des espaces de médiation, d'expérimentation, contenant, structurants et sécurisants.

Différentes modalités d'accueil sont possibles en correspondance aux besoins du jeune :

le groupe Jeunes en internat de semaine, accueille 10 adolescents âgés de 12 à 14 ans, pour un travail de socialisation, d'apprentissage du respect des autres et du matériel, de découverte de la loi, de confrontation au « non » et à la frustration ;

le groupe Ados en internat de semaine, accueille 5 adolescents âgés de 15 à 20 ans, pour un travail axé sur l'autonomie, la responsabilité, l'ouverture sur la société, la réintégration progressive en milieu ordinaire et la préparation de la sortie.

Corrélié à ce groupe de vie, **le Service d'accompagnement séquentiel** accueille 10 adolescents âgés de 15 à 20 ans en situation de stage en entreprise (dans une progression de 1, 2 ou 3 jours par semaine), d'apprentissage ou d'expérimentation sociale, avec ou non un soutien scolaire et des cours de VSP (Vie Sociale et Professionnelle) sur 2 jours.

Le groupe Demi-Pension accueille de 9 à 16h30, des adolescents âgés de 12 à 20 ans, avec pour finalité de provoquer et d'accompagner leur évolution, en étroite relation avec leur environnement. Le travail de partenariat, la guidance parentale, complètent un travail éducatif direct auprès du jeune.

Ces différentes modalités de prise en charge permettent de s'adapter au plus près à la problématique de chacun et de leur offrir un parcours progressif et modulable.

L'accompagnement pédagogique et la formation professionnelle

Ils cherchent à inscrire les adolescents dans une progression des acquisitions et à provoquer leur adaptation aux rythmes et aux exigences du système scolaire ou de la formation professionnelle, de façon à autoriser un retour progressif en situation dite « ordinaire ».

Les enseignements s'adaptent à la personnalité, à la problématique, à l'appétence des adolescents, à leurs rythmes d'acquisition, aux données de leurs histoires personnelles et de leurs cultures.

L'I.T.E.P. Les Collines comporte :

- **quatre classes d'enseignement général**, organisées par âge, Pour les jeunes entre 12 et 14 ans **la classe de découverte** vise à leur permettre de renouer avec les apprentissages scolaires et de remettre à niveau leurs compétences. **L'atelier EMT** (Éducation Manuelle et Technique), au travers d'activités adaptées, conduit les jeunes à développer leur sens pratique, à améliorer leur adresse gestuelle et à se valoriser par la réalisation de petites productions.

Pour les adolescents entre 14 et 16 ans, **les classes d'orientation** lient progressivement l'activité de médiation éducative, la classe et l'atelier pour orienter, favoriser et développer les compétences sociales, scolaires et techniques. qui permettront l'accès aux dispositifs de préformation professionnelle.

Pour les adolescents entre 15 et 20 ans, **la classe de formation préprofessionnelle** lie directement les apprentissages scolaires et techniques pour envisager l'accès de l'adolescent aux dispositifs de formation professionnelle (CFA, MFR, GRETA, MAPI...) ou une réintégration dans les cursus classiques d'enseignement.

- **trois ateliers de formation préprofessionnelle** :

- **L'atelier Mécanique—Métiers du Fer** ouvre sur tous les métiers de la mécanique (agricole, auto, moto, poids lourds...), la serrurerie, la plomberie, la soudure, la ferronnerie... ;

- **L'atelier Cuisine—Métiers de Bouche** ouvre sur tous les métiers de la restauration et de l'alimentation ;

- **L'atelier Espaces Verts—Bâtiment** ouvre sur tous les métiers de la nature (horticulture, maraîchage, entretiens parcs et jardins...) et du bâtiment (maçonnerie, plâtrerie-peinture ...).

A partir de 15 ans, les adolescents, en fonction de leurs capacités, peuvent expérimenter des stages en entreprise et favoriser ainsi leur inscription dans une dynamique de formation professionnelle.

Courbe des acquisitions :

- scolaires
- professionnelles
- autonomie
- relations sociales
- maîtrise de soi
- capacité d'intégration

CFA

CFG

- Pour ceux qui nécessitent plus de temps à acquérir le niveau d'entrée au CFA

- Ou pour ceux qui ne l'atteindront pas et pour lesquels seront utilisés les processus ordinaires de formation en Milieu Ordinaire de Travail (Mission Locale, SEP, contrat de professionnalisation, Vivact'...)

- suivi adapté à la situation de chaque ados

DEPART PROGRESSIF EN STAGE EN ENTREPRISE (1 à 3 jours /semaine)

Accès possible aux ateliers de pré-apprentissage

- ATELIER EMT (4 ½ journées / semaine)
- CLASSE (4 ½ journées / semaine)

Début de la formation pré-professionnelle

CFG possible à partir de l'année des 16 ans

Intégration professionnelle et sociale progressive, près du domicile



La procédure d'admission

Suite à la notification d'orientation de la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**, qui propose aux parents et à l'enfant concerné une solution alternative à la scolarité en milieu ordinaire et un traitement des difficultés repérées, un premier contact s'organise avec notre établissement. La procédure d'admission doit permettre de situer les problèmes, les difficultés, de commencer à les nommer ou les reconnaître, puis de vérifier l'adéquation entre ceux-ci et le dispositif institutionnel. C'est par ce premier travail de sens que pourra ensuite s'enclencher un accompagnement profitable. Il s'agit bien de prendre le temps et de créer les conditions d'une rencontre inaugurale.

Cette procédure, qui comporte au moins deux entretiens, participe à l'élaboration du **Projet Personnalisé d'Accompagnement** qui sera proposé ultérieurement aux parents et au jeune. L'accord plein et entier de l'adolescent est indispensable. Ce sont les parents ou les responsables légaux qui font la demande, c'est le directeur de l'établissement qui prononce l'admission de l'adolescent.

La famille et les partenaires

La relation avec les parents ou les lieux d'accueil et les différents intervenants sociaux est essentielle car il n'est guère possible de faire évoluer les adolescents sans tenir compte de leur contexte d'origine.

Il s'agit d'associer les parents à l'élaboration du **Projet Personnalisé d'Accompagnement** de leur adolescent, de leur garantir leurs places de parents et d'envisager avec eux les solutions les plus appropriées, afin que la réinsertion dans le milieu d'origine à l'issue de notre intervention s'organise dans les meilleurs termes.

L'adhésion des parents est indispensable au travail que nous pouvons conduire, et les amener à être partie prenante de la démarche thérapeutique, éducative et pédagogique, leur permettent d'évoluer en même temps que leurs adolescents. Des rencontres régulières ont lieu tout au long de l'année pour entretenir cette relation et soutenir cette évolution (notamment quatre samedis matin dans l'année).

Notre réseau de partenaires (Services sociaux et éducatifs, ASE, P.J.J., Éducation Nationale, CFA, MFR, Maison Des Adolescents, CMP et pédopsychiatrie, structures d'accueil, artisans, entreprises...) nous permet de favoriser au mieux l'accompagnement des adolescents.

Un accompagnement personnalisé

Pour chaque jeune, après une période d'observation et d'évaluation, l'équipe pluridisciplinaire élabore un **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** qui énonce des hypothèses de travail et dégage un plan d'intervention cohérent.

Le **PPA** est présenté à l'adolescent et à ses parents. Il est soumis à leur appréciation et à leur réflexion. **Ce document devient alors la référence qui fixe les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.** Un éducateur du groupe d'accueil, interlocuteur privilégié, assure la référence du jeune et veille aux évolutions de sa situation.

La durée du séjour est variable suivant l'âge d'admission, en fonction de la problématique et de l'investissement du jeune dans le travail qui lui est proposé. La moyenne statistique est de 3 ans. L'accompagnement est réactualisé chaque année et soumis à l'accord des parents et à la décision de renouvellement par la MDPH.

La vie quotidienne

C'est l'espace privilégié de l'action éducative.

Quelques soient les modalités de son accueil, l'adolescent baigne dans le contexte de l'institution et participe, dans la mesure de son investissement, à toutes les activités proposées. Sa participation est recherchée et encouragée, parfois obligée...

Elle permet à l'adolescent de se restaurer dans son estime de soi, de mieux repérer les conditions du vivre ensemble et l'intérêt à se situer dans des relations sociales apaisées. C'est par la pratique du respect et de la confiance, des droits et des devoirs que le jeune citoyen pourra advenir.

Le Règlement de Fonctionnement vient préciser les modalités qui permettent d'assurer une vie cohérente, régulière et respectueuse des personnes, dans la sécurité. Il s'impose à tous, usagers et professionnels, chacun en ce qui le concerne. Il émane d'une réflexion commune à laquelle est associé le Conseil de Vie Sociale.

Les activités de médiation, les accueils à la journée ou les camps

Les activités de médiation sont des aires transitionnelles d'expérience dans lesquelles les adolescents peuvent aborder leurs difficultés. Choisies par le jeune ou obligatoires, elles ont une fonction expressive, relationnelle et symbolique.

Les activités organisés à la journée ou les mini-séjours sur les temps de vacances scolaires, (pour ceux qui ne sont pas en stage en entreprise), répondent aux mêmes préoccupations

sur des périodes plus intenses (5 jours en février et avril ; un 5 jours début juillet et 2 à 3 jours fin août). Il ne s'agit pas d'organiser des loisirs ni d'offrir des vacances aux adolescents. Ces activités sont plus ludiques, sportives ou culturelles, voir sous forme de chantiers, elles sont essentiellement support de la relation, du travail éducatif et de la socialisation.

Le Conseil de Vie Sociale

Réuni chaque trimestre, il est une instance institutionnelle d'expression et de représentation des parents, des enfants, de l'association gestionnaire et du personnel de l'établissement par l'intermédiaire de leurs élus. Il donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution.

Renseignements

Situé en pleine campagne, à dix kilomètres au nord de Romans, au cœur de la Drôme des Collines, l'établissement dispose de bâtiments adaptés et séparés suivant leur fonction, dans un parc arboré avec des aires de jeux et d'activités sportives.

Des transports hebdomadaires sont assurés à partir de Valence et quotidiennement à partir de Romans. De façon à favoriser l'inscription dans la démarche d'autonomie, les transports en commun ordinaires doivent pouvoir être utilisés pour rejoindre les points de ramassage.

La zone de recrutement des adolescents est prioritairement limitée au département de la Drôme, et, si possible, dans une proximité géographique permettant des relations régulières avec les familles ou le milieu de vie.

Les frais de séjour sont pris en charge à 100 % par les Caisses d'Assurance Maladie dont dépendent les parents ou responsables légaux, sous la forme d'un prix de journée. Le budget de l'établissement et le prix de journée sont arrêtés chaque année par les services de la DTD Drôme qui assurent le contrôle et le suivi de l'établissement. Les frais de séjour comprennent uniquement l'ensemble des prestations pour lesquelles l'établissement est agréé. Quelques participations financières peuvent être demandées aux parents pour des activités exceptionnelles.

Un contrat de séjour, signé en début de prise en charge, vient en préciser les modalités. En cas de litige ou de désaccord, il peut être révisé ou résilié. Le recours à un médiateur, nommé par la MDPH, peut être sollicité.

Notre association est assurée par la M.A.I.F. pour toutes les activités proposées par l'établissement. Dans le cadre de la prise en charge contractuelle, une assurance responsabilité civile des parents couvrant l'enfant et ses actes est indispensable en complément.

ITEP Les Collines
555, route de Loufaut
26750 GEYSSANS

Si vous souhaitez nous contacter :

Directeur : **Alain PAVY**

Chef de Service : **Jérôme LARDEUX**

Médecin psychiatre : **Lilian NICOLAS**

Coordonnées de la défenseure des enfants:

Mme AVENARD Geneviève,

adjointe au défenseur des droits

7, rue Saint Florentin, 75409 PARIS cedex 08,

Tel: 09 69 39 00 00